



## De la région. (DLR)

### Détenteur de la marque / du programme

Fédération des coopératives Migros  
Équipe d'experts DLR  
Limmatstrasse 152  
8031 Zurich

[www.aus-der-region.migros.ch](http://www.aus-der-region.migros.ch)

Chaque coopérative Migros est responsable de la mise en œuvre de ce concept dans sa région.

«De la région.» est la promesse de Migros, de proposer dans chaque région une grande diversité de produits qui ont été fabriqués dans la région et qui ne peuvent être achetés que dans cette région.

Le logo avec le soleil est bien plus qu'une simple déclaration d'origine. Les coopératives Migros garantissent ainsi à de nombreuses petites et moyennes exploitations de la région une existence sûre et encouragent l'économie régionale. Migros répond à une demande de ses clients qui souhaitent acheter près de chez eux des produits cultivés et élaborés avec grand soin par des producteurs ancrés dans la région.

### Public cible

Producteurs et transformateurs de produits régionaux d'origine agricole, d'autres aliments (par ex. des boissons) ainsi que des fleurs et des plantes.

### Bénéfice pour le client

Livraison sous label des produits DLR à chaque coopérative Migros.

### Exigences essentielles

Les produits non composés doivent provenir à 100% de la région définie, les produits composés d'au min. 80% d'ingrédients de la région. Les fruits et légumes utilisés comme ingrédients doivent provenir de la région définie.

Aussi longtemps que les 80% sont respectés et si les ingrédients agricoles de la région correspondante ne sont ni disponibles en quantité suffisante ni dans la qualité exigée, alors ces ingrédients peuvent provenir de

toute la Suisse, sauf pour l'ingrédient principal. Si ces ingrédients ne sont ni disponibles en quantité suffisante ni dans la qualité exigée, sur le territoire suisse, alors il est possible d'utiliser des ingrédients agricoles importés de l'étranger.

Pour chaque produit, la valeur ajoutée doit être générée pour au moins deux tiers dans la région concernée. Si une étape de transformation est effectuée hors région, le consortium Migros correspondant doit donner son accord.

### Règlements / Standards

Les directives des marques régionales et le règlement national pour le Label DLR de Migros s'appliquent. L'origine est réglementée par zones DLR définies par chaque coopérative.

<https://aus-der-region.migros.ch/aus-der-region/fr/notre-promise.html>

### Possibilité de distinctions

Présence du label DLR sur les produits.

### Inscription

Auprès de chaque coopérative Migros correspondante. En fonction de la région, le processus d'inscription est géré par un propriétaire de marque régionale.

### Audit

Audit tous les 1-2 ans par ProCert ou en collaboration avec des sous-traitants.

### Validité du certificat

Première certification un an, ensuite 1-2 ans. Les régions de Bâle, Genève, Lucerne, de Suisse Orientale et de Zurich sont certifiées par ProCert, les autres régions par un organisme partenaire.

### Coûts

Selon le règlement tarifaire de l'organisme de certification correspondant.

### Contact ProCert

Martin Widmer  
Téléphone 031 560 67 68  
Email: [m.widmer@procert.ch](mailto:m.widmer@procert.ch)

Référence: [www.aus-der-region.migros.ch](http://www.aus-der-region.migros.ch)